

Pétition du citoyen Durozier, ex-curé de la commune de Noyers (Loir-et-Cher), qui demande des secours à la suite de sa renonciation au culte et offre des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 28 nivôse an II (17 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition du citoyen Durozier, ex-curé de la commune de Noyers (Loir-et-Cher), qui demande des secours à la suite de sa renonciation au culte et offre des dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 28 nivôse an II (17 janvier 1794).

In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 411;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36319_t2_0411_0000_6

Fichier pdf généré le 15/05/2023

la guerre (1). Cette municipalité invite la Convention à rester à son poste (2).

Mention honorable, insertion au bulletin.

18

Le citoyen Durozier, curé de Noyers, district de Saint-Aignan (3) annonce à la Convention qu'il a fait don pour ses frères d'armes, de 8 draps, 12 chemises, une paire de burettes, une paire de boucles de souliers, et de son couvert d'argent (4).

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Noyers, 27 frim. II A la Conv.] (6)

Citoyens Représentans,

Je suis ministre du culte catholique depuis 1754 dans la 67^e année de mon âge. Je continue toujours de prêcher à mes chers concitoyens seulement la constitution, la liberté, l'égalité et la république une et indivisible etc. Je leur ai annoncé que jusqu'alors nous avions ignoré les principes éternels de la vérité et de la raison.

Les églises de notre contrée ne sont point encore fermées, les communes me paroissent embarrassées, elles craignent apparemment les murmures du peuple. Je l'ai prévenu à ce sujet dimanche dernier et les ai engagés à se soumettre et à anéantir le fanatisme. Bientôt, elles seront fermées avec la confiance. Nous avons reçu notre constitution; on l'a publiée et toutes les fois que j'ai porté la parole, j'ai annoncé avec le plus grand zèle qu'elle feroit le bonheur de l'univers entier. Ça ira, ça prendra, ça tiendra. Vivent nos législateurs.

Pétition

L'assemblée constituante a décrété que les curés qui auraient reconstruit à leurs dépens leur maison d'habitation y finiroient leurs jours, ou que si la paroisse étoit supprimée on leur accorderoit une indemnité. J'ai fait reconstruire mon presbytère presque en entier, deux granges dans ma cour. Il m'en a coûté environ 4 à 5 000 l. Si comme j'ai lieu de le croire, après la remise de mes lettres de prêtrise, l'église et le presbytère sont vendus, je me repose sur la sagesse de la Convention et qu'on m'accordera quelque indemnité (je ne suis pas riche) ou qu'on m'y laissera au moins un an pour me pourvoir et de vendre une partie de mon mobilier. Ma pétition me paroît juste. Parlez, je me soumettrai à tout sans murmure.

Une de ces granges est appuyée sur les murs de l'église. Outre des poteaux, un hangar et remise que j'ai fait faire, derniers objets absolument inutiles. Pourrais-je me les approprier ?

J'ai à mes charges un enfant de dix ans que j'instruis sur les vertus républicaines. Je l'ai pris à l'âge de dix mois. Je l'ai nourri et entretenu avec dessein de lui faire apprendre un métier. Depuis trente ans jusqu'à ce jour, j'ai toujours

trempé de la soupe à plusieurs pauvres vieillards de ma paroisse et si je suis contraint de changer mon domicile et de me mettre en pension comment pourrais-je exercer ces charités ?

Je pense que le nom de la ville de Saint-Aignan doit être changé en celui de la *Montagne-sur-Cher*, elle est sur une éminence. Salut.

DUROZIER, encore ministre du culte catholique. »

[Au distr. de Saint-Aignan, 15 frim. II]

« Citoyens,

Dire, vouloir faire entendre, ou convaincre qu'on est doué du patriotisme le plus profond, ce sont des mots.

Depuis le commencement de la Révolution, je n'ai cessé d'inspirer à mes chers camarades, l'amour, la fidélité et la soumission aux lois. Je les ai harangués à différentes fois dans les fêtes civiques avec tout le zèle et l'énergie qui étoit en mon pouvoir pour le mettre à l'abri de tous les préjugés. Je me suis efforcé dans toutes mes instructions spirituelles et civiques d'étouffer dans leurs esprits toutes les alarmes dont ils étoient assaillis par les aristocrates, et les ai rassurés et ils sont tranquilles sur les principes éternels d'une Constitution qui fera à jamais le bonheur du François.

Aujourd'hui la preuve la plus authentique que je puisse donner à la nation de mon patriotisme, c'est que je dépose sur l'autel de la Patrie 8 draps, 4 fins et 4 communs pour nos braves et généreux frères d'armes; 12 chemises et une autre pour servir de rhabillage au besoin et une enveloppe, une paire de burettes, mes boucles de souliers et mon couvert d'argent qui est le seul que j'aie jamais eu en ma possession. Si je pouvais donner davantage je le ferais de bon cœur. Je désirerois avoir des imitateurs. Je m'estimerais trop heureux que la nation veuille bien agréer ce petit don patriotique pour l'accomplissement de mes vœux, et je ne cesserai de graver dans mon cœur et de crier sans cesse : Vive nos représentants, Vive la liberté et l'égalité, Vive la République une et indivisible. Salut et fraternité. »

DUROZIER.

19

Le citoyen Teillard, ci-devant curé de la ci-devant paroisse de Chiroubles (1), annonce à la Convention nationale l'heureux moment de sa déprêtrisation. Il envoie une pétition tendante à la liquidation du fond obituaire de la ci-devant cure : elle est suivie de deux arrêtés; l'un, du district de Villefranche; l'autre, du ci-devant département de Rhône-et-Loire; qui lui accorderoient 440 l. 12 s. annuellement. Il lui est dû, en ce moment, 1,100 liv. : il en fait don à la République, et renonce à tout ce qui pourroit lui en revenir par la suite, en faveur de la patrie (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) P.V., XXIX, 297.

(2) Bⁱⁿ, 28 niv. (suppl^t).

(3) Loir-et-Cher.

(4) P.V., XXIX, 297.

(5) Bⁱⁿ, 28 niv. (suppl^t).

(6) C 288, pl. 880, p. 5.

(1) Chiroubles (Rhône-et-Loire).

(2) P.V., XXIX, 297.

(3) Bⁱⁿ, 28 niv. (suppl^t).